



Signification d'injonction de payer exécutoire avec commandement

Par **katlex93100**, le **20/01/2016** à **14:06**

bonjour,

un huissier est venue chez moi, ma donner une signification d'injonction de payer exécutoire avec commandement aux fins de saisie-vente pour une dette de 2009.

Je n'ai reçu aucuns documents de leur part, et je ne comprends rien à leurs documents. Cette dette étaient en 2009 de 1900 euros maintenant avec les frais j'en suis à 2282 euros (ce qui est détaillé sur le document).

Y a l'ordonnance, la signification de l'acte et la procédure d'injonction de payer - requête tribunal d'instance de FREJUS.

C'est une créance pour crédit à la consommation.

Pouvez vous me dire ce que je dois faire ? J'ai 8 jours pour réagir sinon ils me prendront meubles et véhicule.

A ce jour, je suis au chômage ma conjointe aussi et nous avons 3 enfants à charges.

AU SECOURS merci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **20/01/2016** à **14:26**

bonjour,

si votre créancier connaissait votre adresse, vous avez du recevoir des courriers de relance de sa part.

comme votre créancier a obtenu un titre exécutoire vous condamnant à payer (les frais de recouvrement+les intérêts+le capital de votre dette), il peut demander à un huissier de faire exécuter le jugement y compris au moyen de saisies sur vos rémunérations ou compte bancaire.

salutations

Par **katlex93100**, le **20/01/2016** à **15:04**

merci pour votre réponse amatjuris, il n'y a pas forclusion de la dette, 2 ans il me semble pour un crédit à la consommation